

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-AE52

présenté par

Mme Robert-Dehault et les membres du groupe Rassemblement National

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Action de la France en Europe et dans le monde	0	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	1 769 355
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	1 769 355
<b>SOLDE</b>	-1 769 355	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Au sein du programme n° 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » l'action n° 3 finance les actions culturelles promouvant « Objectifs de développement durable ». Cette action, qui intègre les « thèmes fondamentaux » des ODD, a déjà subi une baisse d'environ 580 987 € de crédits par rapport à la loi de finances initiale pour 2024, pour s'établir, au sein de ce projet de loi de finances pour 2025, à 1 769 355 €.

Le présent amendement prévoit de minorer les crédits, d'un montant de 1 769 355 euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. Le rayonnement intellectuel et culturel de la France est indispensable, aussi dans un objectif de rationalisation de la dépense publique :

nous privilégions pour l'intérêt des Français et le rayonnement de la France, la promotion de la langue Française et la culture française plutôt que le financement de projets culturels soutenant les ODD, mondialement promus.